

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 4 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 21</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le trente mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire</p> <p>Date de la convocation 23 mai 2018</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>RECULE :</p> <p>★ - 1 JUIN 2018 ★</p> </div>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PATILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANÉ, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Patrick MORDELET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Bruno BENOIT à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Laurent VALLET à Patrick MORDELET, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Philippe RIBET, Maryvonne SALLES, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Line DELHON, Eva FLORES.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Jean-Pierre ZANATTA</p>	
<p style="text-align: center;"><b>N° 4514</b></p> <p style="text-align: center;"><b>OBJET :</b></p> <p><b>Coût de fonctionnement d'un élève</b></p>	<p>La loi n°83-663 du 22/07/1983 modifiée a posé le principe général d'une répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.</p> <p>Ce coût moyen de scolarisation d'un élève fréquentant les écoles publiques de Seysses pour l'année 2017/2018 a été évalué à 648 €.</p> <p>Il est proposé au Conseil Municipal d'habiliter Monsieur le Maire à intervenir Seysses, pour le versement de la participation dont le montant sera pondéré à hauteur de 20 %, en fonction du potentiel fiscal de chaque commune (dernières données connues).</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Habilite</b> Monsieur Le Maire à intervenir auprès des communes dont les enfants sont scolarisés à Seysses, pour le versement de la participation dont le montant sera pondéré à hauteur de 20 %, en fonction du potentiel fiscal de chaque commune (dernières données connues).</li> </ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : <b>01 JUIN 2018</b></p> <p>Affiché le : <b>01 JUIN 2018</b></p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 01 juin 2018</p> <p style="text-align: center;">Le Maire, <b>Alain PACE</b></p> 

**ECOLES PUBLIQUES DE SEYSSES  
COÛT DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE EN 2017**

Fournitures scolaires	36 477 €
Petit équipement, transport...	46 420 €
Sport (60 % masse salariale)	26 718 €
Ménage (personnel) + fournitures entretien bâtiment (50% service ménage) + Fluide	206 323 €
Salaires ATSEM	123 656 €
Téléphone (10% du total)	1 647 €
10 % des autres charges de la commune (011)	45 165 €

486 406 €

Nombre d'élèves	751
-----------------	-----

<b>Coût moyen d'un élève</b>	<b>648 €</b>
------------------------------	--------------